

SANTE : le groupe Bastide Le Confort Médical reconnaît un « délit de pratique commerciale trompeuse »

Selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le groupe [BASTIDE LE CONFORT MEDICAL](#) / T : 04.66.38.68.08 (siège social à Caissargues/Gard, CA 468 M€, 2 800 salariés), spécialisé dans la prestation de santé à domicile, en établissement de santé et dans le maintien à domicile, s'est rendu « responsable du délit de pratique commerciale trompeuse sur les indications relatives au délai de livraison de produits commercialisés sur son site de vente » entre le mois de mars et le mois de juillet 2020. Le groupe « a accepté la transaction pénale de 50 000 € qui lui a été proposée ». Suite à une commande faite par le groupe gardois de 3 millions de masques chirurgicaux à des fabricants chinois, « sur les réseaux sociaux, des clients avaient alors pointé du doigt la gestion des commandes, entre produits commandés non livrés et absence de réponses aux mails et au téléphone », rapporte [LES ECHOS](#) / T : 01.49.53.65.65.
www.bastideleconfortmedical.com